



© Régis Jordana - PN Vanoise

## Vers de nouveaux équilibres ?

VUE SUR LE GLACIER DES PLATIÈRES, LA CHÉNARIE, PEISEY.

Depuis feu l'article 19<sup>1</sup> jusqu'aux nouvelles mesures agroenvironnementales territorialisées, voilà plus de quinze ans que les gestionnaires d'espaces naturels et les agriculteurs ont appris à travailler ensemble !

Au cours de cette période, les rapports ont évolué, passant d'une logique centrée plutôt sur des espaces naturels remarquables (avec l'application de cahiers des charges) à une approche plus transversale et multiforme permettant d'élargir les enjeux pris en compte. Dans le même temps, de nouvelles dispositions ont été adoptées sur le plan national et européen pour renforcer l'intégration de la biodiversité dans les politiques agricoles.

Pourtant, le constat est là : la perte de biodiversité est loin d'être enrayée, les raisons dépassent bien sûr la seule mise en œuvre chaotique des mesures agroenvironnementales mais l'enjeu n'en est que plus prioritaire à l'heure également du changement climatique et du développement des agrocarburants...

Ce dossier répond ainsi à une double volonté : d'une part, mettre en évidence les évolutions des partenariats de terrain autour de l'intégration nature-agriculture, les clés, les écueils et les questions qui demeurent, et d'autre part, mettre en exergue le contexte récent des nouvelles politiques et comment améliorer leur efficacité en faveur de la biodiversité.

Sur ce dernier point, l'évolution des baux ruraux avec possibilité de cahiers des charges environnementaux, tout comme l'introduction d'obligation de résultats pour trois engagements unitaires du nouveau dispositif de

# L'intégration nature-agriculture : il faut aller plus loin !

**BRUNO MOUNIER**  
DIRECTEUR DE LA FÉDÉRATION DES  
CONSERVATOIRES D'ESPACES NATURELS

**JEAN-LOUIS THOMAS**  
DIRECTEUR DE LA FÉDÉRATION DES  
PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE FRANCE



>>> Mèls :

[bruno.mounier@enf-conservatoires.org](mailto:bruno.mounier@enf-conservatoires.org)

[jlthomas@parcs-naturels-regionaux.tm.fr](mailto:jlthomas@parcs-naturels-regionaux.tm.fr)

mesures agroenvironnementales territorialisées (MAET), ouvrent de nouvelles voies. Soutenues par la Fédération des parcs naturels régionaux de France et la Fédération des conservatoires d'espaces naturels, ces nouvelles mesures, encore expérimentales, amorcent un changement d'état d'esprit face aux dispositifs agricoles classiques parfois trop contraignants ou complexes pour les agriculteurs. Elles constituent une évolution forte en laissant une vraie place à la concertation sur ces enjeux de biodiversité et à la confiance faite aux agriculteurs pour les prendre en compte.

Si nous sommes convaincus que ces nouvelles pistes vont dans le sens d'une meilleure intégration nature-agriculture, il reste indispensable que les décideurs procèdent aux arbitrages financiers à la hauteur des enjeux. Dès maintenant, ces acquis expérimentaux doivent être utilisés dans les discussions préalables à la prochaine réforme de la politique agricole commune, annoncée comme très importante, tout en restant très vigilants sur les conséquences probables des agrocarburants sur les espaces naturels et la qualité de l'eau. ■

1. Art. 19. Fonds structurels européens mis en place à la fin des années 80.

# Agriculture et biodiversité : élargir le regard



© Pasquale Renucci

Comprendre les relations entre agriculture et espaces naturels suppose d'appréhender plus globalement le lien entre agriculture et biodiversité. Deux points de vue nous ouvrent quelques pistes pour réfléchir à l'avenir.



## « Il est temps d'inventer une agronomie de la biodiversité »

**BERNARD CHEVASSUS-AU-LOUIS**  
DIRECTEUR DE RECHERCHE - INRA

L'agriculture moderne a opéré une puissante « compaction » de la biodiversité. Elle a ainsi opté pour des systèmes de monoculture n'exploitant qu'un petit nombre d'espèces, utilisant des variétés génétiquement homogènes, homogénéisant des paysages avec gommage des « irrégularités » (haies, talus, zones humides, bosquets, etc.).

L'agriculture perçoit à quel point la « compaction » qu'elle a imposée à la biodiversité dépend étroitement de l'accès à des facteurs exogènes : énergie, engrais et autres produits chimiques, dont la disponibilité économique ou la perception sociale vont devenir problématiques.

Le temps est donc venu d'inventer une « agronomie de la biodiversité » pour l'ensemble de notre territoire. Il convient de ne pas sous-estimer l'ampleur du défi : être à la fois performant sur le plan technico-économique et fournisseur de biens et services écologiques. Le respect de la biodiversité suppose l'élaboration de nouveaux savoir-faire, la multiplication d'expériences concrètes, avec des réussites et des échecs. Ce défi oblige en particulier à rompre avec le modèle classique de la recherche-développement, distinguant « producteurs » et « consommateurs » d'innovation et à concevoir de nouvelles pratiques intégrées d'innovation et de recherche, associant des acteurs et des savoirs variés dans des collectifs visant à élaborer à la fois de nouvelles manières de faire localement pertinentes et de nouveaux savoirs de portée plus générale. La mise en place de ces

« systèmes locaux d'apprentissage » constitue l'un des principaux enjeux pour fonder un nouveau contrat social entre l'agriculture et les territoires. La réorientation des politiques publiques, notamment de la politique agricole commune, sera également un facteur clé mais aura d'autant plus de chances de s'opérer que des initiatives concrètes et nombreuses autour de ce nouveau contrat se développeront. ■

>>> **Mél :** [bernard.chevassus@jouy.inra.fr](mailto:bernard.chevassus@jouy.inra.fr)

## « La haute valeur naturelle remet l'agriculture au centre de la biodiversité »

**PHILIPPE POINTEREAU**

DIRECTEUR DU PÔLE AGRO-ENVIRONNEMENT DE SOLAGRO

L'agriculture est fondée sur la biodiversité. Tout d'abord parce que la sélection de variétés est basée sur la diversité génétique des espèces. Ensuite, parce que la biodiversité associée (les espèces colonisant spontanément l'espace agricole) est tout aussi importante. Il en est ainsi des insectes pollinisateurs, prédateurs et parasitoïdes (carabes, coccinelles, oiseaux insectivores, rapaces...) qui contrôlent partiellement ou totalement les ravageurs des cultures (pucerons, acariens rouges, limaces...) ou encore d'autres espèces (insectes détritvives, champignons) qui, dans le sol, dégradent la matière organique et permettent le recyclage des éléments minéraux.

Le maintien d'un équilibre biologique dans les espaces cultivés est indispensable pour se passer de pesticides et éviter leurs effets dévastateurs sur les espèces, sur la qualité de l'eau, sur la santé humaine. Il est d'ailleurs indispensable de maintenir un minimum de 5 % de la surface

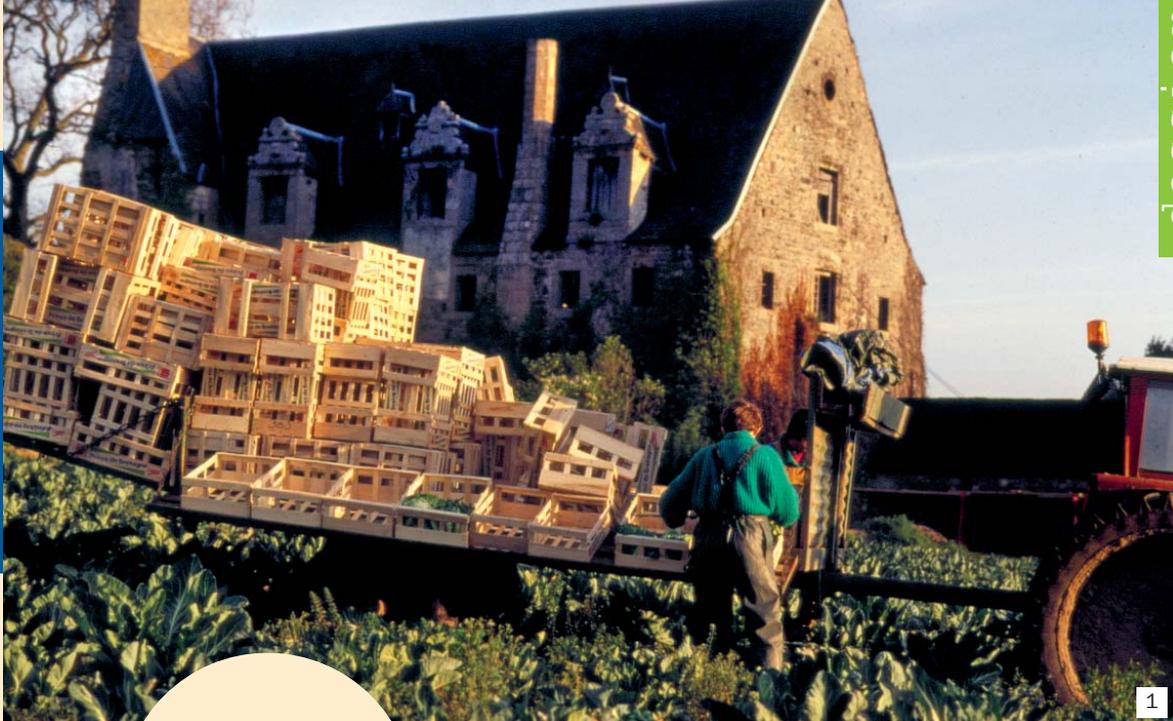
agricole en infrastructures agro-écologiques, c'est-à-dire en espaces non traités, non fertilisés, telles des haies, des prairies extensives ou des jachères écologiques. La biodiversité n'est donc pas un concept extérieur à l'agriculture. La biodiversité est le moteur des systèmes agricoles. Dans certaines situations, l'activité agricole contribue même, directement, au maintien d'habitats naturels et d'espèces rares ou menacées. On évoquera pour illustrer : le maintien des prairies naturelles de fauche, le maillage de haies, les prés-vergers, les parcours de garrigue, estives, causses, prés salés... ou encore une liste d'espèces tels le rôle des genets, le ganga cata, la caille, le vautour fauve... Pour tenir compte de ces cas de figures un concept a d'ailleurs été élaboré : celui des systèmes agricoles à haute valeur naturelle (HVN).

La HVN repose sur un constat : en Europe, dans des paysages ouverts, des zones riches en biodiversité sont souvent associées à des formes variées d'agriculture. Variées mais possédant un point commun : les espaces agricoles qu'elles intègrent fonctionnent sur des processus écologiques similaires aux écosystèmes naturels (notion d'habitat semi-naturel). Par ailleurs, ce sont des systèmes à faibles niveaux d'intrants<sup>1</sup>. Au fil des années, ce concept a pris corps. Aujourd'hui officialisé, il a intégré la stratégie européenne pour la biodiversité<sup>2</sup> dont le principal levier est la mobilisation des crédits du deuxième pilier de la politique agricole commune. Il reste à rendre le concept opérationnel, en délimitant les zones concernées et en y consacrant un budget. Un important travail reste aussi à fournir pour montrer aux agriculteurs que la biodiversité est un enjeu qui les concerne. Sur ce point, les espaces protégés peuvent servir de vitrine. ■

>>> **Mél :**  
[philippe.pointereau@solagro.asso.fr](mailto:philippe.pointereau@solagro.asso.fr)

1. Les différents produits apportés aux terres et aux cultures.

2. Adoptée en 1998, elle définit des objectifs généraux qui se déclinent dans différents secteurs économiques au premier rang desquels on trouve l'agriculture.



1

2

© M. Thersiquel - Conservatoire du littoral

© Conservatoire du littoral

## Littoral

# Le déclin d'une agriculture classique

**Pression foncière et touristique, pression démographique et urbanisation, les modèles agricoles classiques ont du mal à se maintenir sur l'espace littoral. Voilà qui laisse la place à d'autres types d'agricultures et de rapports avec les utilisateurs des rivages.**

C'est un serpent de mer qui resurgit : les espaces littoraux sont essentiels pour la biodiversité et les paysages, quelle politique adopter pour leur conservation ? Pour le Conservatoire du littoral, la stratégie consiste à acquérir des terrains dont une partie importante est constituée de terres agricoles. L'établissement cherche ainsi à endiguer le développement du bâti et à limiter les effets de l'intensification agricole, en favorisant des pratiques qui contribuent à la qualité écologique de ces espaces.

Mais ces raisons, qui fondent l'action du Conservatoire, sont celles aussi qui entraînent l'agriculture littorale dans un déclin rapide. De ce point de vue, deux indicateurs paraissent d'ailleurs symptomatiques. Celui de l'Ifen tout d'abord, qui dévoile comment la surface agricole utile des communes littorales a perdu 170 000 hectares entre 1970 et 2000 : une baisse de plus de 20 % à comparer à la diminution de 6,8 % s'appliquant à l'ensemble du territoire de France métropolitaine. Par ailleurs, une étude du Cnasea montre que le taux de renouvellement des 50 000 exploitations des cantons littoraux n'a été que de 0,4 % en moyenne annuelle de 1999 à 2004, soit moins du cinquième de la moyenne nationale<sup>1</sup>.

► **PRESSION FONCIÈRE.** La convergence de ces deux chiffres, baisse des surfaces, baisse des installations, traduit le facteur clé de ce déclin : l'augmentation de la pression foncière. La densité de population des bords de mer est deux fois et demie supérieure à la densité nationale. Cette pression est appelée à s'amplifier : 3,4 millions d'habitants nouveaux devraient s'installer sur le littoral d'ici 2030.

1. Chiffres concernant les seules installations aidées, bénéficiaires d'une dotation jeune agriculteur.

2. Source : Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (Cnasea).



### LÉGENDES PHOTOS :

1. CULTURE MARAÎCHÈRE SUR LE SITE DE BEAUPORT EN BRETAGNE.

2. SUR L'ÎLE DE RÉ, EN CHARENTE-MARITIME, DES SAUNIERS S'INSTALLENT À NOUVEAU SUR LES MARAIS SALANTS ACQUIS PAR LE CONSERVATOIRE DU LITTORAL.

Le développement urbain et les nouveaux aménagements qu'il implique déstructurent les espaces agricoles, transformant les conditions d'exercice de l'activité agraire. Pour amener ses brebis de la bergerie aux parcours, cet éleveur des Pyrénées-Orientales doit traverser des routes de plus en plus empruntées et, depuis peu, un lotissement construit devant sa maison. La population augmente et les promeneurs du dimanche aussi, ce qui demande une garde active du troupeau. Cet autre éleveur du Morbihan, faute de pouvoir faire traverser par ses vaches une route très fréquentée, a renoncé à faire pâturer les prairies les plus proches du rivage, qu'il consacre désormais à des cultures intensives de fourrage !

► **CONCURRENCE URBAINE.** L'accès au foncier se trouve limité par la concurrence urbaine. De nombreux propriétaires préfèrent ne plus mettre leurs terres en ferme, espérant qu'elles puissent un jour être constructibles et voir ainsi leur valeur augmenter parfois de plus de deux cents fois. Les agriculteurs eux-mêmes sont tentés : à l'heure d'organiser sa succession, faut-il transmettre une exploitation dont la valeur immobilière, bâti et terres, est totalement disproportionnée par rapport au revenu qu'il est possible d'en espérer ? De tailles déjà plus réduites qu'ailleurs (31 ha au moment de l'installation contre 43 ha pour l'ensemble des exploitations aidées<sup>2</sup>), les exploitations du littoral ne peuvent guère se plier à la dynamique d'agrandissement, dominante en agriculture.

► **DÉMORALISATION.** D'autres facteurs liés à l'urbanisation des littoraux compliquent encore l'activité agricole. Les critiques se font de plus en plus pressantes contre les pollutions et les nuisances. Certaines sont pleinement justifiées : on connaît la responsabilité de l'agriculture intensive dans les phénomènes d'eutrophisation des eaux qui conduisent aux pullulations

suite page 12 ●●●



# agriculture espaces naturels nouveaux équilibres ?

© Alain Ceccaroli - Conservatoire du littoral



© Aldo Soares - Conservatoire du littoral



CI-DESSUS, LITTORAL EXPLOITÉ À BEAUPORT.  
CI-CONTRE, À TOURNEBELLE, DANS L'AUDE.

● ● ● suite de la page 11

d'algues vertes en Bretagne. D'autres, plus fréquentes et qui interpellent directement les individus, relèvent plus de problèmes de voisinage, plaintes contre les mouches, les odeurs d'étable, les routes salies par les bouses. Elles contribuent bien plus fortement que les critiques générales contre l'agriculture intensive à une forme de démoralisation qui explique autant que les conditions économiques le renoncement de certains à l'activité agricole.

► **QUALITÉ.** Ce déclin de l'agriculture n'est pas une bonne nouvelle. On peut se réjouir de la montée en puissance d'une critique des formes d'agriculture les plus dangereuses pour l'environnement. Mais, sans agriculture, peut-on espérer conserver les espaces très étendus qui doivent leurs qualités paysagères et écologiques actuelles à leur passé agricole ? La friche et le béton constituent-ils une alternative positive ?

Pour tous ceux qui s'attachent à la sauvegarde des paysages et à la conservation de la nature, la question se pose désormais d'un engagement auprès de ceux qui, prenant conscience tout à la fois des enjeux environnementaux, des nouvelles attentes des consommateurs, des atouts que peut offrir la proximité avec ces derniers, cherchent à développer ou à encourager de nouvelles formes d'agriculture : agriculture biologique, vente directe, circuits courts, transformation fermière, agritourisme. De nombreux exemples témoignent de l'efficacité de ces nouveaux modèles agricoles. Mais ceux-là, pour être pleinement légitimes, n'ont d'autre choix que de s'intégrer dans un nouveau contrat social organisé autour du mot clé de qualité : qualité des produits, qualité des services rendus à l'environnement, à la collectivité. Les littoraux marquent l'impératif de nouvelles alliances qui, considérant le développement dans toutes ses dimensions, permettent une préservation durable de l'environnement. ■

**FRANÇOIS LEGER**  
CHERCHEUR À L'INSTITUT NATIONAL AGRONOMIQUE PARIS-GRIGNON  
MEMBRE DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL

## Conservatoire du littoral Installer des agriculteurs : un marathon administratif et technique

**L**e Conservatoire du littoral a acquis la certitude qu'il est du devoir des instances publiques d'agir pour l'agriculture littorale. Depuis sa création en 1975, il met les espaces agricoles de son domaine à disposition d'exploitants. Une redevance est modulée selon les dispositions d'un cahier des charges adapté à chaque situation. Parmi les quelque sept cents éleveurs, viticulteurs, saliculteurs ou ostréiculteurs présents sur ses terrains, certains sont peu concernés par l'établissement public ; d'autres y ont l'essentiel de leur surface, voire leur siège d'exploitation.

Dans un contexte littoral où la ruralité cède la place aux usages balnéaires et résidentiels, le Conservatoire devient parfois propriétaire d'une part significative des espaces agricoles relictuels. Il recherche alors pour ces parcelles, parfois abandonnées ou utilisées de façon intensive, des exploitants adoptant des pratiques favorables aux enjeux naturalistes et paysagers en présence. Cette quête se révèle ardue lorsque le contexte agricole s'est effrité ou ne se prête pas au type d'agriculture que défend l'institution. Ainsi, en situation périurbaine, sur les petites îles et dans les grandes zones humides drainées que le Conservatoire souhaite reconverter en prairie, les exploitants volontaires à la reprise sont rares.

>>> Mél : leger@inapg.fr

littoral

Cela a conduit l'établissement à imaginer d'installer des jeunes agriculteurs sur ses terrains. L'alliance est simple : le jeune dispose d'un foncier stable et peu onéreux pour son projet, tandis que le Conservatoire gagne un partenaire motivé qui entretient un territoire vivant, en conformité avec ses missions.

Sur le plan pratique, la mise en œuvre de ces projets, moins d'une dizaine encore en France, relève du marathon administratif et technique : sur la base d'un appel à candidature, la structure publique et les instances agricoles locales doivent sélectionner un projet et des candidats sur des critères multiples, au rang desquels la viabilité économique n'est pas le moindre. Il s'agit alors d'un véritable défi collectif, dans lequel doivent impérativement se retrouver les représentants et techniciens agricoles, les collectivités locales, le Conservatoire, son gestionnaire... et, bien sûr, les impétrants.

L'agriculture littorale fait partie du patrimoine naturel et culturel local, elle est garante d'ambiances, de paysages et de services qui disparaissent sur le littoral face à une pression foncière démesurée.

Cela n'est pas un combat d'arrière-garde : au-delà de ce travail de sauvegarde, de nouveaux équilibres économiques et sociaux se dessinent. Les instances agricoles s'intéressent aux expériences atypiques que mènent ces jeunes audacieux, dans des lieux où les filières traditionnelles abdiquent. Les collectivités, quant à elles, prennent conscience que l'aménagement de leur territoire a besoin de cette présence. Des projets économiques innovants se développent : ici, un projet pédagogique à la ferme voit le jour sur la dernière exploitation de la commune, là l'accueil en gîte fait revivre une île d'Iroise... De ces petites pierres, ajoutées à d'autres, naîtra peut-être un nouvel édifice. ■

**PATRICK BAZIN**

**JADE ISIDORE**

CONSERVATOIRE DU LITTORAL

>>> **Mél : p.bazin@conservatoire-du-littoral.fr**  
**j.isidore@conservatoire-du-littoral.fr**



## Portrait

© RN baie de l'Aiguillon

### Jean-Paul Rault

AGRICULTEUR SUR LA PRÉE MIZOTTIÈRE

COMMUNE DE SAINTE RADÉGONDE-LES-NOYERS (VENDÉE)

## Les obstacles sont encore nombreux

**35** ans, originaire des Deux-Sèvres, Jean-Paul Rault fut élève, puis ouvrier au lycée technique agricole de Melle pendant onze ans. En 2002, il cherche à s'installer. Dès qu'il apprend, en avril 2003, la disponibilité de 250 ha sur la Prée Mizottière, exploitation récemment acquise par le Conservatoire du littoral, il dépose sa candidature. Après examen des dossiers des différents postulants et auditions d'une dizaine d'entre eux, son projet est retenu.

La Prée Mizottière est un polder entièrement consacré aux grandes cultures, en bordure de la réserve naturelle de la baie de l'Aiguillon. Conscient de la richesse et de la fragilité écologique des abords du site, il propose de monter un troupeau de vaches allaitantes comprenant notamment des maraîchines, bovins de race rustique locale, ainsi qu'un troupeau de brebis à viande de race locale vendéenne. Les animaux seront conduits en extensif sur des prairies reconstituées sur les anciens champs drainés, complémentés et finis avec les céréales produites sur l'exploitation. Jean-Paul Rault s'installe à la Prée Mizottière en septembre 2004, d'abord seul, pour aménager la maison d'habitation. Sa femme Isabelle et ses deux enfants de six et onze ans le rejoignent en septembre dernier.

La mise en place de son projet d'exploitation s'échelonne jusqu'en 2009. Si le projet se déroule conformément au planning établi, Jean-Paul Rault sait qu'il n'aura de réponse définitive, sur la stabilité économique de son entreprise, qu'au terme de cette période. En attendant, les obstacles à surmonter sont encore nombreux, comme la reprise des droits à paiement unique<sup>1</sup> de son prédécesseur ou le financement de la construction d'un bâtiment agricole de 3 400 m<sup>2</sup>. ■

**JADE ISIDORE - PATRICK BAZIN**

1. Forme de soutien issue de la dernière réforme de la politique agricole commune.



nouveaux équilibres ?

>>> Agriculteurs et gestionnaires

# Le duo rural peut fonctionner

## Les chercheurs analysent les clés du succès

**Quand les agriculteurs collaborent avec les conservatoires d'espaces naturels, on découvre qu'ils changent de point de vue sur leurs territoires.**

**A**rdue, vivante, colorée, la collaboration entre agriculteurs et gestionnaires d'espaces naturels est quelquefois tout simplement quotidienne. Mais qu'apporte-t-elle vraiment ? Pour le savoir, plusieurs chercheurs ont travaillé sous la houlette d'un programme du ministère de l'Écologie et du développement durable<sup>1</sup>. Soixante-dix-huit situations ont donné lieu à enquête. Dans chacune d'elles, des agriculteurs étaient mobilisés pour protéger des espaces naturels dans le cadre de dispositifs contractualisés avec des conservatoires d'espaces naturels.

Pendant trois ans, de 2001 à 2004, les scientifiques se sont attachés à déterminer les conséquences de ce travail collaboratif : comment les intérêts de ces acteurs aux enjeux parfois divergents peuvent-ils se rapprocher ? Sous quelle forme s'opère l'intégration ?

Qu'ont-ils découvert ? Que cette collaboration modifie les pratiques des agriculteurs. En effet, les chercheurs ont pu repérer que la négociation et la concertation suffisaient, à elles seules, à modifier la manière dont les agriculteurs pensent le fonctionnement de leur exploitation agricole. Trois éléments peuvent particulièrement être mis en évidence.

► **LA RÉFLEXION SUR LA STRATÉGIE TERRITORIALE.** Les agriculteurs s'intéressent aux règles de la politique agricole commune ainsi qu'à la construction de l'avenir de leur exploitation agricole. Le processus de concertation les amène à prendre en compte l'opportunité qu'il leur est offerte de disposer de surfaces complémentaires. Ils la considèrent comme un atout pour leur exploitation. Ces surfaces complémentaires deviennent parties intégrantes de leur stratégie territoriale. Ils en font un point de négociation avec les conservatoires.

► **L'ORGANISATION SPATIALE DES EXPLOITATIONS.** La négociation induit également des changements dans la manière dont les agriculteurs conçoivent l'organisation spatiale de leur exploitation. En effet, les accords étant conclus dans le cadre de la protection des espaces naturels, ils ne concernent généralement qu'une part réduite de leur territoire d'exploitation. Les éleveurs sont donc amenés à s'organiser différemment. Lorsqu'un contrat concerne le pâturage de dix hectares de coteau à une période précise, par exemple, le professionnel doit alors organiser le pâturage tout au long de l'année.

► **LES POTENTIALITÉS DES TERRAINS.** Certains sites sont perçus « sans intérêt agricole ou de mauvaise qualité ». Ce peut être le cas d'une prairie humide éloignée qui peut être appréhendée comme « un lieu où les tracteurs s'enlisent ». Le petit coup de pouce financier et le travail avec les gestionnaires d'espaces naturels vont changer le regard des agriculteurs. L'adoption de nouvelles pratiques les amène à voir les potentialités de toutes les terres. Ils vont alors percevoir l'ensemble du territoire comme une ressource potentielle. Ainsi, une pelouse calcaire d'un très faible intérêt initial pour le pâturage d'ovins devient un espace suffisamment remarquable pour être affiché fièrement sur le site Internet de l'agriculteur, lors de l'inauguration d'un gîte rural.

La recherche, qui comportait également un volet sociologique, a permis de mettre en évidence tout l'intérêt de rendre convergentes les visions territoriales des gestionnaires (le site à protéger) et celle des agriculteurs (leurs territoires d'exploitation). Concrètement, il s'agit d'inciter l'agriculteur à intégrer la logique écologique des territoires et de demander au gestionnaire de prendre en compte le fonctionnement d'exploitation. Pour cela, le gestionnaire doit penser à rendre compte à l'agriculteur des évolutions des territoires, habitats et espèces protégés. Ce suivi doit s'assortir d'une présence régulière (en dehors des nécessités de relevés, inventaires ou suivis biologiques). Il faut aussi donner à l'agriculteur les moyens de comprendre la politique du gestionnaire. L'agriculteur sera utilement associé au sein des comités de pilotage ou plus concrètement à l'élaboration du plan de gestion.

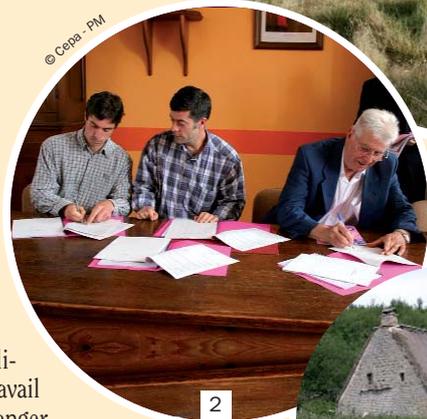
La question des aménagements (clôtures, franchise-ments...) a aussi une place importante pour les éleveurs. Le gestionnaire aura donc tout intérêt à prendre en compte cette problématique. Ces aménagements sont perçus comme un gage d'engagement s'il peut les prendre en charge ou participer à leur réalisation.

À toutes ces conditions, les collaborations entre agriculteurs et gestionnaires modifient les points de vue sur les territoires. Pour les agronomes aussi, la notion de potentialités territoriales est sans doute à repenser ! ■

**MARC BENOÎT**

DIRECTEUR DE RECHERCHE - INRA-SAD MIRECOURT

>>> **Mél:** benoit@mirecourt.inra.fr



2



3

**1. UNE JASSERIE (HABITAT**

**TEMPORAIRE D'ESTIVE) ET SA CAVE D'AFFINAGE DE LA FOURME DANS LES HAUTES-CHAUME (63). • 2. SIGNATURE DU PREMIER BAIL RURAL À VALCIVIÈRES (63). • 3. LA RICHESSE FLORISTIQUE D'UNE FUMADE EST LIÉE À LA PRÉSENCE DE LA JASSERIE VOISINE ET À SON UTILISATION TRADITIONNELLE.**

1. Ce travail a été effectué dans le cadre du programme de recherche « espaces protégés » du ministère de l'Écologie et du développement durable. Il a mobilisé : Marc Benoît, Mathieu Capitaine, Inra, station Sad, 88500 Mirecourt, France, Marie-Noëlle Anfric et Marc Mormont, FUL, département des sciences de l'environnement, université de Liège, Belgique.



© Christophe Camus - PNR Livradois-Forez



© Ariel Galobardès

>>> **Conservatoires d'espaces naturels**

**Les deux premiers baux ruraux à caractère environnemental signé en juillet**



**P**remier contrat de ce type en France, la signature d'un bail incluant des clauses environnementales a été officialisée le 18 juillet dernier, sur la commune de Valcivières (63) dans le parc naturel régional du Livradois-Forez. Il répond aux nouvelles dispositions de la loi d'orientation agricole de 2006.

Y voyant l'opportunité de renforcer le partenariat avec les agriculteurs pour la gestion de son réseau de sites, le conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne a, dès la parution du décret (voir article page 16), décidé de signer ce type de bail. En effet, le conservatoire a fait le choix, depuis de nombreuses années, du partenariat avec les agriculteurs pour la gestion de son réseau de sites. Il collabore actuellement avec une cinquantaine d'agriculteurs sur la région.

Dans la mise en place de ces collaborations, les contraintes liées au statut du fermage ont conduit le conservatoire à privilégier jusqu'à maintenant une diversité de contrats comme les baux Safer, les prêts à usage, les conventions de mise à disposition, les conventions pluriannuelles de pâturage... Or, même s'ils s'appuient sur un rapport de confiance avec les agriculteurs, ces contrats n'offrent pas systématiquement des garanties fortes, et peuvent constituer un obstacle pour le partenariat sur le long terme.

Ce nouveau bail concerne des parcelles de prairies et de zones humides situées dans une vallée montagnarde du Haut-Forez, au sein d'un site classé et d'un zonage Natura 2000. D'une durée de neuf ans, il a été signé avec deux éleveurs producteurs de fourme d'Ambert fermière qui viennent de s'installer dans le cadre d'un Gaec.

Élaborées conjointement avec l'éleveur, les clauses environnementales intégrées au bail (dates de pâturage, mise en défens de certains secteurs, modalités de suivi...) doivent permettre de pérenniser l'intérêt patrimonial du site tout en garantissant les droits agricoles. La signature de ce premier contrat en France trouve tout son sens sur ce site où qualité des produits agricoles et qualité environnementales sont étroitement liées, et devrait ouvrir la voie à d'autres signatures. Preuve en est : un bail du même type a également été signé en juillet par la Ligue pour la protection des oiseaux dans le marais poitevin. ■

**PIERRE MOSSANT**

DIRECTEUR DU CONSERVATOIRE DES ESPACES ET PAYSAGES D'Auvergne

>>> **Mél:** pierre.mossant@espaces-naturels.fr

**L'engagement d'un éleveur en faveur de la biodiversité**

>>> **Serge Lubineau**

**BERGER, ÉLEVEUR. A SIGNÉ UN CONTRAT NATURA 2000 SUR LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DE GRAND-PIERRE ET VITAIN (41).**

**S**erge Lubineau aime la campagne, la nature, ses chiens, l'odeur des herbes et ses chèvres, des roves à longues cornes. Cela fait quarante ans qu'il exerce ce métier : berger. Un métier qu'il « pratique » en famille avec Sylvie, son épouse, et ses enfants, Thibault et Amélie (13 et 14 ans), lesquels viennent volontiers « donner la main » et accompagner la transhumance.

Il y a quatre ans, Franck Bezannier, gestionnaire de la réserve, est venu lui demander s'il accepterait de faire pâturer ses bêtes sur certaines zones de l'espace protégé : trente hectares (répartis en plusieurs lieux) sacrément embroussaillés, puisqu'ils n'étaient pas entretenus depuis 1970. Il a dit oui. Les conditions financières lui paraissaient acceptables, et Franck lui a promis qu'il n'aurait pas à s'occuper de la partie administrative du dossier.

Par ailleurs, Serge savait que ses trois cents bêtes n'auraient pas à s'en plaindre. Ce pâturage nouveau leur offrirait une végétation variée : des pelouses, des prairies, des broussailles, qu'elles adorent ! Le berger voyait aussi qu'il leur procurerait un complément alimentaire non négligeable.

Le contrat Natura 2000, Serge admet que c'est une opportunité nouvelle. Seul, il n'aurait pas occupé ces espaces : trop loin, trop cher, pas rentable. Expliquant que c'est beaucoup de déplacement et de surveillance supplémentaire (la plupart des parcelles sont situées à quatre ou cinq kilomètres de la bergerie), il avoue aussi que cet accord lui permet d'économiser le pâturage des terrains situés à proximité de l'exploitation, sur lesquels il peut alors mettre ses ovins en hiver.

Mais vite, on revient à son choix de vie, qui est la plus solide motivation de son engagement dans la réserve : « les déplacements se font à pied, on choisit le week-end car les automobilistes ont plus de temps ; ils nous observent ; prennent des photos, c'est folklorique. Les amis et les enfants sont là aussi. Et si on travaille beaucoup, on a le privilège d'être dans la nature, d'entendre les oiseaux. »

Mais l'homme est sensible, aussi, aux atouts écologiques de son travail. Il aime dire que ses brebis ont fait du bon boulot. Et c'est vrai qu'elles ont bien amélioré la qualité des pelouses. Elles ont apporté de la fumure et réensemencé les terrains les moins enherbés.

Plus tard dans la conversation, il rappellera – sans se plaindre – que si on ramenait le revenu d'un éleveur au prix de l'heure travaillée, on serait largement en dessous du RMI. Pourtant, il n'est pas question d'arrêter ! Les relations avec Florence (c'est ainsi qu'il l'appelle), la nouvelle gestionnaire, sont excellentes. « Je pense pouvoir renégocier certaines choses en son temps, explique-t-il. Les chemins ne sont pas carrossables, il nous faudrait un véhicule. Mais surtout, j'aimerais revoir le plan de pâturage. En ce moment, par exemple, il pleut, l'herbe repousse et nous pourrions repâturer mais le contrat vise à limiter les passages. Je demanderais donc que le temps de pâturage soit plus souple et plus fonction des réalités du terrain. Cela me semble acceptable, dès lors qu'on respecte les finalités du contrat. »

Avec le même ton calme qui a prévalu tout au long de l'entretien, il conclut qu'il a confiance : « Florence est quelqu'un de terrain, avec elle cela va se faire. » ■ **MOUNE POLI**

>>> **Mél:** Florence Niel - f.niel.cdpne@orange.fr



# Les politiques agricoles en pleine évolution

## Quelles visées environnementales ?

**Les politiques agricoles nationales et européennes ont évolué ses dernières années. De nouveaux dispositifs en faveur de l'environnement et de la gestion des espaces naturels ont vu le jour. Point sur les principaux changements.**

**L**a politique agricole commune constitue le cadre incontournable d'évolution des politiques agricoles, avec la mise en œuvre de la conditionnalité dans son « premier pilier », et depuis 2007 de son « second pilier » relatif au développement rural. Ce volet, concernant plus spécifiquement l'environnement, est financé par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader), et décliné en France métropolitaine par le programme de développement rural hexagonal (PDRH). Approuvé en juillet 2007, le PDRH prend en compte la biodiversité et les espaces naturels dans chacun de ses axes :

- l'axe 1 (amélioration de la compétitivité) soutient le plan végétal environnemental, lequel permet, par exemple, la plantation d'arbres et de haies ;
- l'axe 2 (aménagement de l'espace) autorise l'octroi d'aides agricoles sur des espaces à enjeux environnementaux avec, au niveau national, les indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN) ou encore les primes herbagères agroenvironnementales (PHAE) ; au niveau régional, des dispositifs avec des cahiers des charges nationaux concernent l'agriculture biologique, les systèmes herbagers et les races et variétés menacées ; au niveau territorial, des dispositifs de mesures agroenvironnementales territorialisées (cf. ci-contre) ;
- l'axe 3 (diversification des zones rurales) soutient des actions de préservation et de valorisation du patrimoine en donnant priorité aux zonages Natura 2000 ;
- l'axe 4 (Leader) permet des démarches territoriales valorisant économiquement et socialement des actions liées à la biodiversité.

### Politiques nationales

En complément du cadre européen, des dispositions nouvelles ont été introduites au niveau national.

• La loi pour le développement des territoires ruraux (février 2005) prévoit la possibilité de créer des périmètres de protection et d'aménagement des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN). Elle favorise également le développement du pastoralisme, la sauvegarde des zones humides, la gestion des sites Natura 2000 et installe une fiscalité favorable aux espaces naturels (exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties - TFNB).

• La loi d'orientation agricole (janvier 2006), tout en rénovant le cadre de l'agriculture, a notamment ouvert la possibilité d'intégrer des clauses environnementales dans les baux ruraux (cf. encadré).

1. Pour rappel, le premier pilier de la PAC relatif à l'organisation des marchés conditionne également l'octroi des aides agricoles au respect d'une conditionnalité environnementale.

Dans une logique plus transversale, le plan d'action agriculture de la stratégie nationale pour la biodiversité, adopté en novembre 2005, vise à renforcer la prise en compte de la biodiversité dans les politiques agricoles en privilégiant des démarches partenariales et concrètes, comme la production de guides méthodologiques sur des démarches territoriales agriculture-biodiversité ou la mise en réseau d'exploitations agricoles pilotes.



## Le bail rural cultive les pratiques environnementales

**P**arue le 5 janvier 2006, la loi d'orientation agricole introduit dans le Code rural une disposition permettant à certains propriétaires de terres agricoles de conclure un bail rural prescrivant des pratiques en adéquation avec l'objectif environnemental du territoire concerné. Son décret d'application est paru le 8 mars 2007.

Les propriétaires concernés peuvent être : soit des personnes morales de droit public ou associations agréées de protection de l'environnement ; soit des propriétaires de terrains situés dans des zones à enjeu environnemental (Natura 2000, sites classés, parcs nationaux, zones humides d'intérêt environnemental, périmètres de prévention des risques naturels...). Ce nouveau dispositif offre un cadre juridique clair. Le décret identifie les pratiques pouvant être incluses dans le bail. Elles concernent en particulier les modalités de gestion des cultures, prairies, assolements (notamment en matière de fertilisation et d'utilisation de produits phytosanitaires), ainsi que la gestion de l'eau à la parcelle.

Quand la zone concernée est soumise à un document de gestion, les pratiques incluses dans le bail doivent lui être conformes. En l'absence de document de gestion, les personnes morales de droit public et les associations de protection de l'environnement peuvent tout de même proposer des clauses environnementales, les pratiques devant cependant être conformes à l'enjeu environnemental de la zone. Dans les autres cas, l'absence de document de gestion empêche la souscription d'un bail.

Le bail peut également prévoir un droit d'accès aux parcelles pour un suivi scientifique ou pour des actions de sensibilisation à l'environnement.

Par ailleurs, afin d'éviter des contentieux, le décret prévoit que les conditions dans lesquelles le bailleur peut s'assurer, annuellement, de la bonne exécution des pratiques convenues doivent être fixées dans le bail. ■

*HÉLÈNE DEBERNARDI - MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE*

>>> Mél : [helene.debernardi@agriculture.gouv.fr](mailto:helene.debernardi@agriculture.gouv.fr)

## Plaidoyer

# Pour une indemnité spéciale «zones humides»



PRAIRIES RECONSTITUÉES EN BORDURE DE LA BAIE DE L'AIGUILLON.  
LA PRÉE MIZOTTIÈRE (VENDÉE).

© Alain Ceccaroli - Conservatoire du littoral

### Premiers enseignements

Tout en apportant indéniablement des solutions concrètes pour l'intégration entre agriculture et espaces naturels, ces mesures n'en soulèvent pas moins un certain nombre de questions voire d'inquiétudes de la part des acteurs de terrain. En particulier, on peut se demander si la répartition des moyens financiers permettra de répondre correctement aux priorités environnementales, comme dans le cas des mesures agroenvironnementales. Par ailleurs, des outils et des moyens sont encore à développer pour garantir durablement la fonctionnalité des écosystèmes à l'échelle des territoires. À cet égard, les effets induits par le changement climatique ou par le développement des agrocarburants mériteraient davantage de réflexion quant à leurs impacts potentiels sur la biodiversité. Il convient donc de rester vigilants et d'évaluer les résultats concrets de ces politiques en concertation avec l'ensemble des acteurs impliqués. ■

**PASCAL DANNEELS**

FÉDÉRATION DES CONSERVATOIRES D'ESPACES NATURELS

**CÉCILE BIRARD**

FÉDÉRATION DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX

>>> **Méls :** [pascal.danneels@enf-conservatoires.org](mailto:pascal.danneels@enf-conservatoires.org)  
[cbirard@parcs-naturels-regionaux.tm.fr](mailto:cbirard@parcs-naturels-regionaux.tm.fr)

### FAUCHE DE LA PRAIRIE DE CHATALAMIA ET MISE EN BOTTE.



© Bréjeon Sébastien - PN Vanoise

### Les MAE territorialisées

Les nouvelles mesures agroenvironnementales (MAE) territorialisées présentent plusieurs caractéristiques principales :

- elles sont mises en œuvre au sein de zones d'action prioritaires, et concernent prioritairement Natura 2000 ou la directive cadre sur l'eau ;
- au sein de ces zones, sont définis des territoires pour lesquels un opérateur agroenvironnemental est chargé de construire le cahier des charges des MAE ;
- les cahiers des charges des mesures sont élaborés par territoire à partir d'une cinquantaine d'« engagements unitaires » définis au niveau national, sur la base d'une mesure par type de couvert ou par habitat ;
- une commission régionale agroenvironnementale, la Crae, valide les porteurs et les projets par territoires ;
- le dispositif renforce aussi les diagnostics d'exploitation et permet la prise en compte de coûts induits. ■

**N**e revenons pas sur les fonctions écologiques majeures remplies par les zones humides, ni sur les difficultés des éleveurs à conserver les prairies naturelles qui en constituent la majeure partie. Depuis plus de trente ans, ces prairies humides sont abandonnées, drainées ou plantées de peupliers.

En revanche, il faut rappeler, une fois encore, le paradoxe tenace de la politique agricole vis-à-vis de ces espaces. Alors que la loi sur le développement des territoires ruraux inscrit dans le Code de l'environnement que « la préservation et la gestion durables des zones humides sont d'intérêt général », la politique agri-environnementale actuelle<sup>1</sup> n'offre pas de perspectives concrètes à moyen terme.

Jusqu'à présent, et depuis quinze ans, les contrats quinquennaux proposés à certains agriculteurs en zones humides étaient reconduits tant bien que mal. Bien peu peuvent espérer l'être à nouveau. Une nouvelle vague de départs sans reprise se prépare, livrant les espaces à l'abandon ou à la transformation. Il suffirait pourtant d'une mesure économe et durable, pour un développement durable.

La montagne l'a fait depuis trente ans, or l'agriculture de montagne, même si elle vit parfois chichement, vit. La création d'une indemnité spéciale « zones humides » comme paiement de base, identique sur le principe à l'indemnité compensatoire de handicaps naturels, permettrait de soutenir les éleveurs en zones humides en échange des services qu'ils rendent à la société. 500 000 hectares en France méritent ce régime, le coût serait marginal au regard des budgets existants et des gains environnementaux. Dans des conditions apaisées, ces espaces verront se développer des filières rentables qui contribueront au dynamisme économique local. ■

**PATRICK BAZIN**

DÉPARTEMENT D'APPUI GESTION ÉVALUATION - CONSERVATOIRE DU LITTORAL

>>> **Mél :** [p.bazin@conservatoire-du-littoral.fr](mailto:p.bazin@conservatoire-du-littoral.fr)

1. Plan de développement rural hexagonal, pour la période 2007-2013.



© Guy Grégoire - PN Cévennes

UN EXPLOITANT AGRICOLE  
CÉVENOL MENANT SON  
TROUPEAU LABELLISÉ  
«AGNEAUX DE PARCOURS DU  
PARC NATIONAL DES  
CÉVENNES».

## Biodiversité

# Les filières courtes n'ont pas fait la preuve de leur efficacité

**Q**ui dit « circuits courts », pense « qualité ». Qualité des produits ; qualité du territoire de production. Faut-il conclure que les circuits courts sont une solution pour une meilleure intégration de la biodiversité dans la production agricole ? Une réponse tranchée serait un peu hâtive. En effet, si les filières courtes agricoles ont un fort potentiel en ce qui concerne le développement durable, le lien « circuit court/agriculture durable/biodiversité » est encore à construire. Certes, le principe des circuits courts (diminution du nombre d'intermédiaires) participe à la reconstitution du lien entre consommation et production agricole. Cependant, moult expériences recueillies dans les parcs naturels régionaux montrent comment les objectifs et les enjeux de ces circuits se préoccupent, avant tout, de la valorisation économique d'une production locale. Ainsi, quand les parcs se lancent dans des démarches économiques en y intégrant, avec succès, d'autres aspects comme le maintien d'activités, du tissu social, du paysage, la promotion de l'identité du territoire, etc., il faut bien admettre que la plupart de ces actions visent avant tout la commercialisation. Peu font le lien avec des pratiques agricoles respectueuses du patrimoine naturel. Sur ce terrain se situe la marge de progrès à accomplir : en accompagnant les démarches de filières courtes collectives, vers une meilleure intégration nature/agriculture conforme à l'idée du consommateur. La marque « Produit du Parc naturel régional » est un outil qui permet cette connexion en imposant un cahier des charges sur la production agricole (voir l'exemple du Vercors). ■

MARION CHANDESRI, CÉCILE BIRARD - FÉDÉRATION DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE FRANCE

>>> Mél:  
mchandesris@parcs-naturels-  
regionaux.tm.fr

>>> Parc naturel régional du Vercors

## La marque « Parc viande bovine » : un bon plan pour le patrimoine



Les valeurs « territoire » et « environnement préservé » font partie des valeurs de la marque « Parc » définies au niveau national. Les éleveurs de bovins, viande du parc du Vercors, l'ont bien compris. Aussi, avec des artisans bouchers, ils ont, dès 1996, souhaité afficher leur appartenance à ce territoire. En mettant en avant leurs pratiques d'élevage extensives de montagne, à base d'herbe l'été et de foin l'hiver, ils ambitionnaient de se démarquer du marché national et international. Or, notamment parce que leurs pratiques contribuent au maintien de la qualité des paysages, le parc naturel régional du Vercors a accompagné les démarches de valorisation des produits et favorisé la transformation et la vente de pro-

Depuis sa création en 1970, le parc naturel régional du Vercors, travaille sur la valorisation des produits et patrimoines, en lien étroit avec l'association pour la promotion des agriculteurs du parc. Mais le patrimoine naturel y trouve-t-il vraiment son intérêt ?



VACHES DE LA MARQUE « PARC VIANDE BOVINE ».

© Association pour la promotion des agriculteurs du parc

duits agricoles en circuits courts. Circuits courts qui permettent également de maintenir des structures d'exploitation de dimensions réduites sur le territoire. Plus nombreuses, elles sont ainsi le gage d'emplois afférents.

Mais la question se pose: *quid* des retombées sur le patrimoine naturel? Celles-ci existent, même s'il convient de concéder qu'elles sont très indirectes.

À ce jour, treize éleveurs (deux vendent directement à la ferme) et sept artisans bouchers sont engagés dans la « viande bovine, produit du parc naturel régional du Vercors ». Les bouchers affichent la marque « Parc »; laquelle garantit la traçabilité et permet aux consommateurs de « remonter » jusqu'aux éleveurs. Cette situation débouche sur un constat: la relation directe entre éleveurs et consommateurs joue un rôle important. On observe en effet, que les consommateurs font part des questions, préoccupations, inquiétudes qui, de plus en plus, concernent les thèmes de l'environnement, du patrimoine. Ce contact direct incite alors les agriculteurs à porter un regard différent sur leurs activités, sur leurs façons de faire et, notamment, leur impact sur le milieu.

**EN ASSOCIANT SON IMAGE À CELLE DE LA MARQUE, LE PARC EST GARANT, AUX YEUX DU CONSOMMATEUR, D'UNE CERTAINE QUALITÉ.**



Ainsi, dans le cadre d'un travail en groupe, traitant de la valorisation de leur filière, des éleveurs en sont arrivés à s'interroger sur la valeur fourragère de leurs prairies pâturées et fauchées, et de la perte d'une biodiversité dans la flore. Concrètement, pour répondre à ces interrogations, une action démarre avec des « diagnostics prairies » sur cinq exploitations bénéficiaires de la marque « Parc ». Ce travail est conduit avec le service d'utilité agricole de coopération interdépartemental (SUACI), animateur du groupement d'intérêt scientifique des Alpes du Nord. Les apiculteurs, qui trouvent de moins en moins de prairies fleuries, sont intéressés et associés.

La marque « Parc » est alors un outil structurant pour ces démarches. On peut très bien imaginer que la charte sur laquelle elle repose puisse, lors d'une évolution programmée, intégrer plus clairement la prise en compte de la biodiversité et la préservation du patrimoine naturel. ■

**JEAN-LUC LANGLOIS**

CHARGÉ DE MISSION AGRICULTURE - PNR DU VERCORS

>>> Mél: [jean-luc.langlois@pnr-vercors.fr](mailto:jean-luc.langlois@pnr-vercors.fr)

>>> Parc national des Cévennes

## Et si l'on imaginait, plutôt, de labelliser les exploitations?



La pérennité des paysages ouverts du Causse Méjean est étroitement liée à la présence de troupeaux ovins pâturant. C'est pourquoi le parc national des Cévennes a répondu présent lorsqu'en 1997 des agriculteurs, désireux de produire des agneaux d'herbage de qualité, ont constitué une association destinée à valoriser et à promouvoir ce produit dans des circuits courts. Établi en partenariat avec le parc, le cahier des charges de production impose un pâturage sur parcours d'au moins quatre-vingts jours. Cette clause permet d'assurer la pérennité des parcours de haute valeur naturelle et paysagère. L'association réunit dix éleveurs, quatre bouchers, cinq restaurateurs. Elle commercialise chaque année environ huit cents agneaux de parcours, soixante-dix agneaux de lait sous la dénomination « Agneau de parcours du parc national des Cévennes ».

Pour le parc, le but recherché est de permettre la pérennité d'un mode de gestion agricole favorable à la biodiversité et au paysage par une juste rémunération de l'éleveur. Or, dix ans plus tard, deux constats s'imposent: la reconnaissance du produit est effectivement assurée par les bouchers, les restaurateurs et les consommateurs. En revanche, la démarche est handicapée par le trop faible nombre d'agneaux produits, qui ne suffit pas à amortir les charges de structures liées à l'animation de la filière. La démarche de labellisation d'un produit est basée sur l'hypothèse que cette rémunération peut reposer sur la vente du produit, le consommateur étant prêt à payer plus cher un produit de qualité, offrant des garanties sur le bénéfice environnemental de ses conditions de production. Dans le cas présent, cette hypothèse n'a pas été véri-

**Le label « Agneau de parcours du parc national des Cévennes » a dix ans. Le temps d'un bilan.**



**agneau de parcours du Parc National des Cévennes**

1. Pour les éleveurs, la plus-value apportée par la démarche est de 0,15 €/kg, après déduction de la cotisation à l'association. Le coût du contrôle de conformité s'élève à 650 €/an pour l'association. Cette somme annihilerait tout l'intérêt financier de la marque si elle était répercutée intégralement sur les éleveurs.



© Guy Grégoire - PN Cévennes

**AGNEAUX DE PARCOURS DU PARC NATIONAL DES CÉVENNES.**

fiée: le différentiel de prix consenti par le consommateur est très faible. Ce constat est partagé par d'autres filières qualité, filière bio comprise.

De plus, la plus-value dégagée sur le produit<sup>1</sup> est intégralement « consommée » par la logistique nécessaire au fonctionnement de la démarche (organisation des livraisons et de la commercialisation, certification, communication...). Une telle démarche ne peut donc être envisagée que pour des volumes suffisants. Cette nécessité économique est antinomique avec des espaces à fort enjeu naturels qui sont en général de petite taille. Sans doute faut-il réfléchir à une labellisation non pas d'un produit (logique de filière), mais des exploitations elles-mêmes, dès lors que l'ensemble du système d'exploitation maintient les espaces naturels en bon état de conservation (en particulier ceux à enjeu patrimonial fort). ■

**FRANÇOISE SARRAZIN**

CHARGÉ DE MISSION - PN DES CÉVENNES

>>> Mél: [françoise.sarrazin@espaces-naturels.fr](mailto:françoise.sarrazin@espaces-naturels.fr)



© P. Fabre - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône

LES COUSSOULS DE CRAU SONT PÂTURÉS ESSENTIELLEMENT AU PRINTEMPS, AVANT LE DÉPART EN TRANSHUMANANCE.



>>> Réserve naturelle nationale des coussouls de Crau (13)

# Une co-gestion inattendue

**Une réserve co-gérée par une chambre d'agriculture et une association gestionnaire : ça existe. Le rapprochement repose sur la reconnaissance d'un objectif commun : maintenir les activités agricoles extensives garantes de la préservation des espaces naturels. Une sorte de gagnant-gagnant !**

C'est une expérience unique en Europe ! Depuis trois ans, une association de protection de la nature et une chambre d'agriculture gèrent de concert une réserve naturelle. Les partenaires : le conservatoire d'études des écosystèmes de Provence (CEEP) et la chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône ont été nommés co-gestionnaires de la réserve naturelle nationale des coussouls de Crau<sup>1</sup> en septembre 2004. La co-gestion, c'est donc possible ?

► **COMMENT C'EST POSSIBLE ?** N'allez pas croire ! Ici comme ailleurs, les intérêts des gestionnaires d'espaces naturels et ceux des agriculteurs étaient perçus comme divergents. Du reste, l'histoire locale avait très mal commencé. Sur la Crau, on se rappelle qu'en 1987, un projet d'arrêté de protection du biotope sur 14 000 ha a failli mal tourner. La chambre d'agriculture allant jusqu'à menacer de faire labourer l'ensemble des coussouls<sup>2</sup> si le projet était adopté. Alors pourquoi cette exception ? Patrick Fabre, chargé de mission à la chambre d'agriculture, donne des détails sur le long cheminement qui conduit à un rapprochement des acteurs. « Une meilleure connaissance mutuelle, et puis l'intelligence de certains gestionnaires d'espaces naturels qui ont su s'allier à la chambre et comprendre les exigences et intérêts des uns et des autres. Petit à petit, les agriculteurs ont suivi la même voie. »

Il faut se souvenir que, dans les années 90, le contexte économique était au développement des pêchers et à l'arboriculture intensive. Les surfaces de coussouls et, avec eux, les pâturages de parcours, disparaissaient peu à peu. Les éleveurs ont vite compris qu'ils ne faisaient pas le poids économique et politique face à la filière concurrente. Ils ont saisi l'intérêt de s'allier avec les gestionnaires. « Deux cent cinquante éleveurs, en

termes d'emploi, c'est peu », explique encore Patrick Fabre. « Il n'y avait pas de choix : s'allier ou disparaître. La mise sous zone de protection spéciale a permis de stopper l'arrivée de l'arboriculture intensive dans la Crau sèche et de maintenir les parcours pour les troupeaux. Nous n'y serions pas arrivés seuls. » Concrètement ces rapprochements successifs se font lors du programme d'action communautaire pour l'environnement « Crau sèche » (1992-1997) ; puis par la mise en place des premières mesures agri-environnementales en faveur des éleveurs ovins et des producteurs de foin de Crau. À la même époque, le projet de co-gestion de la réserve naturelle des coussouls de Crau voit le jour, avant de se concrétiser fin 2004.

► **POSSIBLE MAIS PAS FACILE.** Les co-gestionnaires sont donc d'accord sur un objectif commun : préserver les coussouls. Dans une sorte de gagnant-gagnant, les uns y voient un intérêt en termes de biodiversité, les autres en termes de maintien du pastoralisme extensif. Mais, dans les faits, rien n'est aisé car les questions à résoudre vont bien au-delà des approches gestionnaires. Cette gestion-là traite des problèmes de société : que veut-on faire de la Crau ? Favorise-t-on plutôt le métier de berger salarié, avec du gardiennage, en réhabilitant notamment les cabanons de bergers ? Ou bien veut-on clôturer la Crau ? Les discussions entre co-gestionnaires ne sont pas toujours très simples, « sur des points aussi précis et concrets que l'implantation de cultures fourragères au sec sur des coussouls dégradés, le passage de la zone protection spéciale restante en réserve naturelle ».

Sans compter que, même au sein de la chambre d'agriculture, le discours ne s'élève pas à l'unisson. Tout le monde convient que la filière pêchers est en difficulté, mais le débat n'est pas tout à fait tranché entre l'agriculture extensive ou plus productiviste.

Pourtant la co-gestion impose des exigences aux éleveurs. En effet, le plan de gestion de la réserve les engage plus fermement que les mesures environnementales classiques ou les conventions de pâturage. Malgré tout cela, globalement, ça marche ! Sans doute parce que l'essentiel y est : chacun a accepté de sortir

1. Créée en 2001 sur 7 411 hectares de parcours steppiques.
2. Le mot vient du latin *cursorium* qui signifie « parcours ».

## En savoir plus

Jean Boutin  
Conservatoire d'études des écosystèmes de Provence  
>>> Mél :  
jean.boutin@ceep.asso.fr

Patrick Fabre  
Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône  
>>> Mél : p.fabre@bouches-du-rhone.chambagri.fr

« Au sein de la chambre d'agriculture, les représentants agricoles co-gestionnaires sont quelquefois perçus comme des écologistes. »

de sa chapelle et de comprendre les intérêts, les contraintes et les politiques des autres. Quinze ans de travail commun ont contribué à ce résultat.

► **SOLUTION OU AUTOCONVICTION.** On pourrait s'arrêter là, s'autocongratuler, se féliciter, se dire que, sur la réserve, les coussouls sont sauvés. René Tramier, élu à la chambre d'agriculture et éleveur ovin transhumant, nous rappelle à la conscience: « Aujourd'hui, suite à la disparition des coussouls, seulement une trentaine d'éleveurs ont accès à ces parcours step-piques. » Relativisant l'expérience, on comprend alors que l'enjeu territorial est d'un autre ordre. À quoi servirait de préserver 7500 hectares de coussouls si le reste disparaissait? Cette « belle » expérience est fon-



damentale mais il faut voir plus loin. Si l'on veut maintenir le pastoralisme dans la Crau sèche, « c'est l'ensemble du cycle de l'herbe et des troupeaux qu'il s'agit de pérenniser. Ceci passe par le soutien de la pratique de la transhumance estivale vers les Alpes. Il faut lui donner un avenir. L'élevage transhumant représente en effet un modèle pour l'agriculture durable de demain. » ■

**MOUNE POLI**



1

2

3

1 & 3. LE RÔLE DES GENÊTS, ESPÈCE MENACÉE EN EUROPE. 2. BŒUFS DES VALLÉES DANS UNE PRAIRIE.

# Le bœuf des vallées au secours du rôle des genêts

« **L'Éleveur et l'Oiseau** », la marque de viande bovine mise en place sur le site Ramsar des vallées angevines a permis d'amorcer des dynamiques d'appropriation de la biodiversité par les agriculteurs.

Plus de 60 % de la population nationale de râles des genêts habite les vallées angevines<sup>1</sup>. Dans le Maine-et-Loire, ce territoire exceptionnel offre ainsi 16 000 hectares de prairies inondables aux oiseaux migrateurs ou nicheurs. Mais, avec la déprise agricole, ce site d'accueil, conditionné par les crues, risquait de disparaître. C'est pourquoi, en 1990, pour enrayer cette évolution et malgré des intérêts parfois divergents, des acteurs locaux se mobilisent et élaborent un programme agri-environnemental en direction de la préservation du rôle des genêts. La ligue pour la protection des oiseaux (LPO), le conservatoire des rives de la Loire, le parc régional Loire-Anjou-Touraine et les agriculteurs se trouvent ainsi associés. Un cahier des charges incluant des pratiques agricoles favorables à l'oiseau est ainsi élaboré. En parallèle, des éleveurs de viande bovine se regroupent en association « Éleveurs des vallées angevines ». Et, afin de valoriser leur produit et faire connaître leurs actions, ils lancent « l'Éleveur et l'Oiseau, le bœuf des vallées », une marque qui doit leur permettre de commercialiser en proximité. Pascal Poulard, vice-président de l'association témoigne: « Nous cherchions à pérenniser nos exploitations, tout en respectant l'équilibre naturel et en étant partie prenante des décisions prises sur le site. Ce mouvement a créé des relations privilégiées entre les éleveurs et les partenaires des vallées; aujourd'hui

nous avons une meilleure compréhension des points de vue de chacun. Démarré dans un contexte de crise pour la viande bovine, ce travail nous a aidés à garder espoir et à mieux faire connaître notre métier, tout en prenant davantage en compte les enjeux environnementaux. Jusque-là, nous n'avions pas de connaissances réelles, la rivière faisait partie de la vie quotidienne... Aujourd'hui, grâce aux contacts avec la LPO, nous mettons des noms sur les espèces. Nous sommes de plus en plus conscients de l'impact de certaines techniques et nous nous efforçons de former les jeunes. »

Un premier bilan démontre que des dynamiques d'appropriation de la biodiversité par les agriculteurs sont amorcées. Dans l'ensemble, les éleveurs vont au-delà des cahiers des charges. Il est devenu normal par exemple, de faucher de manière centrifuge et lente. « Le rôle fait partie de notre patrimoine naturel », explique notre interlocuteur. Certains agriculteurs participent au suivi scientifique de l'oiseau, ou cherchent à mieux faire respecter les contrats par leurs pairs. Une plaquette d'information, sorte de code de bonne conduite pour la fauche, est soutenue par l'association. ■

**ODILE CHANCERELLE**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE MAINE-ET-LOIRE

>>> **Mél:**  
[odile.chancerelle@maine-et-loire.chambagri.fr](mailto:odile.chancerelle@maine-et-loire.chambagri.fr)

1. Le site des vallées angevines correspond aux basses vallées angevines et à la vallée de la Loire. Depuis 1995, il fait partie des réseaux zones humides d'importance internationale selon la convention Ramsar et Natura 2000 (zone de protection spéciale au titre de la directive Oiseaux).



# Juste quatre fleurs pour évaluer la qualité écologique des prairies



## Une expérience allemande comme source d'inspiration

**C'est en Allemagne qu'ils sont allés chercher l'inspiration. Les gestionnaires du parc naturel régional du massif des Bauges ont décliné la méthode « Meka prés fleuris » : la présence de quatre fleurs suffit à déterminer la qualité écologique d'un territoire. Résultats inattendus sur l'implication des agriculteurs. Un protocole qui valorise le résultat plutôt que les moyens déployés.**

**D**ans le milieu des espaces naturels, tout le monde a entendu parler du nouveau programme de mesures agri-environnementales (MAE 2007-2013). On sait moins que certaines de ces mesures privilégient l'obligation de résultats en termes de qualité écologique plutôt que de moyens qui étaient jusqu'alors la règle. Dans le massif des Bauges, cette approche innovante interroge les gestionnaires. S'ils tentent depuis longtemps de sensibiliser les agriculteurs à la biodiversité, ces derniers restent critiques. Est-il possible de s'y prendre autrement, de mieux faire, d'agir plus efficacement, plus pertinemment ? Au cours d'un programme de recherche mené avec l'Inra, la découverte d'une expérience allemande va leur ouvrir une voie nouvelle et leur permettre d'adapter le protocole allemand à la spécificité de leur territoire.

**► VU DES BAUGES.** Leur territoire, disions-nous : dans ce massif rural de moyenne montagne située entre Savoie et Haute-Savoie, l'agriculture est tournée vers la production de fromages de vache et de chèvre distingués par une appellation d'origine (tome des Bauges, Reblochon, Abondance et Chevrotin). L'élevage exploite des prairies de fond de vallées et d'alpage. Ces espaces, qui participent à la qualité des paysages et des milieux naturels réservoirs de biodiversité, sont reconnus comme patrimoine naturel par le parc naturel régional du massif des Bauges et par la directive européenne Habitats faune flore. Cependant, la qualité agri-écologique des prairies naturelles a tendance à se banaliser. En effet, l'avancement des dates de fauche et l'intensification des pratiques de fertilisation entraînent une dégradation de la flore. L'abandon des secteurs difficiles d'exploitation se traduit également par l'enfrichement des parcelles. Tous ces facteurs deviennent alors synonymes d'augmentation de charges d'exploitation et de perte de revenus.



© Ph. Mestelan - PNR massif des Bauges

**► VU D'ALLEMAGNE.** « Obligation de résultats agri-écologiques » : voilà comment peut se résumer la mesure agri-environnementale « prés fleuris » mise en place depuis 2002 dans la région du Bade Wurtemberg, dans le cadre du programme « Meka ». Les différents types de prairies naturelles à forte biodiversité sont primés à hauteur de cinquante euros par hectare et par an. L'originalité de la mesure repose sur son protocole d'évaluation. En effet, le contrôle consiste à observer la présence, dans chaque tiers de la parcelle engagée, d'au moins quatre plantes indicatrices, parmi les vingt-huit que comprend une liste régionale. Ces plantes indicatrices sont des plantes à fleurs, car elles sont facilement reconnaissables par tout un chacun.

Lorsqu'en juillet 2006, le parc naturel régional du massif des Bauges et l'Inra Écodéveloppement d'Avignon se rendent en Allemagne<sup>1</sup>, c'est d'abord le succès du dispositif qui les étonne. Près de 9 000 agriculteurs de cette région du sud de l'Allemagne se sont engagés dans cette mesure de protection de la biodiversité ! Cette adhésion est due à la simplicité et à la pédagogie de la méthode, mais aussi à la souplesse qu'elle offre aux agriculteurs. En effet, les obligations de moyens sur l'utilisation des parcelles, souvent mal comprises lors d'années sèches ou humides, sont remplacées par des objectifs visibles sur le terrain, qui font appel à la technicité et à la responsabilité professionnelle des agriculteurs. Il s'agit d'une véritable reconnaissance sociale de leur rôle dans la protection de la nature. La pertinence agri-écologique de la méthode de contrôle « Meka » ne peut pas être prise en défaut : la présence de quatre plantes indicatrices, si elles sont choisies de façon pertinente, garantit que les prairies sont en bon état de conservation au sens de Natura 2000. Les prairies primées ont

**UN AGRICULTEUR DANS SON CHAMP, PARTICIPANT AU CONCOURS « PRAIRIE FLEURIE », JUIN 2007.**